

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL 2023-2030 et plus



CAP A UN HORIZON 2030 et plus SUR UN AIR DE LIBERTE

FAIRE INSTITUTION AUTREMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADAPEI 07 DU 24 JUIN 2023
À VIVIERS 07220

ETABLISSEMENTS, SERVICES ET DISPOSITIFS

- ESAT du Haut Vivarais
- FOYER DE VIE La Roche des Vents
- EAM La Roche des Vents
- FOYER D'HÉBERGEMENT du Haut Vivarais
- SERVICE ACCUEIL DE JOUR
- SAVS
- PR3A
- SIEGE SOCIAL
- SIEGE ADMINISTRATIF

Roiffieux

- Antenne ESAT Empurany
- SAVS

Empurany

Section
DOUX-EYRIEUX
07270 EMPURANY
04 75 69 11 92

Empurany

Section NORD
07100 ROIFFIEUX
04 75 69 11 92

Section CENTRE
07000 PRIVAS
04 75 69 11 92

Privas

- SESSAD
- UEMA
- GEM la Chrysalide
- PR3A
- PCPE
- COMMUNAUTE 360

Privas

- EAM La Vallée Bleue
- EHPAD La Volane

Antraigues sur Volane

Antraigues
sur
Volane

- RÉSIDENCE Etoile du Berger

Le Teil

- IME AMITIÉ
- ESAT L'avenir
- SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR
- SAVS

Lalevade d'Ardèche

Lalevade
d'Ardèche


Le Teil
Viviers

- Antenne ESAT Viviers
- SAVS

Viviers

Section
BASSE VALLÉE
DU RHÔNE
07400 LE TEIL
06 50 28 93 57

Section SUD
07200 AUBENAS
04 75 35 15 70

PRÉAMBULE.....	4
1 - PRESENTATION DE L'ADAPEI.....	5
2 - NOS ENJEUX POUR DEMAIN.....	6
3 - NOS CONVICTIONS.....	7
4 - NOTRE AMBITION POUR UNE SOCIETE INCLUSIVE ET SOLIDAIRE.....	8
5 - CAP 2023 A UN HORIZON 2030 ET PLUS	10
1. Axes et actions pour faire vivre le pouvoir d'agir.....	11
2. De la gouvernance à la dirigeance.....	16
GLOSSAIRE	19
 PROJET ASSOCIATIF GLOBAL	20

PREAMBULE

PROJET ASSOCIATIF 2023 à un horizon 2030 et plus

Le futur s'écrira à plusieurs. La pérennité de notre modèle associatif est liée à notre capacité à inventer des réponses nouvelles, au regard de l'évolution de notre société vers l'acceptation de la différence. Mais également à notre capacité à fédérer et à unir nos forces : militants, bénévoles, sympathisants, personnes accompagnées, professionnels, pouvoirs publics, partenaires pour répondre aux besoins et faire rayonner l'Adapei 07.

DONNER DU SENS AU POLITIQUE, RENFORCER LE LIEN SOCIAL ENTRE LES PARTIES PRENANTES

ENGAGEMENT ETHIQUE

- **Questionner l'orientation tout au long de la vie**, adapter les accompagnements. C'est penser l'orientation comme un **processus en constante évolution**. Faire de l'orientation un moment privilégié pour écouter la personne, confronter les expertises, parler des solutions possibles en analysant les **effets sur le bien-être de la personne et sa qualité de vie**.
- **Promouvoir une écoute active des familles** trop souvent culpabilisées.
- **Impliquer la personne** : lui donner la parole, l'écouter, l'accompagner. Respecter ses choix sur toutes les questions qui touchent sa vie.
- Poursuivre les travaux sur l'**Autodétermination** un accès à l'autonomie, l'émancipation, l'auto-représentation, la liberté, la coopération des parties prenantes.
- **Organiser des rencontres croisées entre les professionnels**, en associant les proches aidants pour favoriser les

échanges et complémentarités.

- **Promouvoir le maintien, l'adaptation et la création d'offres suffisantes**, diversifiées, adaptées dans une logique de parcours de vie, sans rupture.
- **Améliorer la coopération, les partenariats dans un esprit d'ouverture** et répondre aux attentes des personnes handicapées ou âgées.
- **Proposer des solutions d'accueil** aux personnes inscrites sur les listes d'attente.
- **Soutenir la pair-aidance** entre familles, personnes handicapées.
- **Reconnaître la triple expertise**

Formaliser une stratégie financière et patrimoniale de l'Association pour garantir son équilibre économique et financier sans dégrader l'accompagnement.

Diversifier les sources de financement pour soutenir les projets et la modernisation de l'offre de service.

ASSOCIATION PARENTALE GESTIONNAIRE, une histoire et des valeurs fortes

Créée en 1963, à l'initiative de parents soucieux de l'éducation et de l'avenir de leurs enfants souffrant d'un handicap intellectuel, l'association conserve et revendique ce caractère familial. C'est le début de l'histoire.

L'Adapei 07 intervient dans le champ médico-social de l'économie sociale et solidaire.

Elle accueille et accompagne tout au long de la vie, dans ses établissements comme en milieu ordinaire, des personnes en situation de handicap. Elle agit pour que toute personne déficiente intellectuelle, avec ou sans troubles associés, dispose d'une solution d'accueil, d'accompagnement et qu'elle soit incluse dans la société.

L'Adapei 07 défend également les droits des familles pour que la survenue du handicap ne soit pas synonyme d'exclusion sociale.

UN PROJET ASSOCIATIF

Un projet associatif porteur de sens à la hauteur des valeurs, de l'ambition de l'ADAPEI 07 s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises dans toutes ses dimensions : sociétales, environnementales et économiques, institutionnelles, et dans nos dispositifs d'accompagnement.

UN ENGAGEMENT RESPONSABLE PARTAGÉ

Un engagement de la gouvernance, la dirigeance, et toutes les parties prenantes pour garantir la qualité de vie. L'acculturation du champ médicosocial envers les partenaires doit permettre une réflexion éthique en interne et autour des accompagnements de parcours de vie singuliers et pratiques professionnelles en cohérence avec les valeurs du mouvement parental de l'ADAPEI 07.

Une position d'employeur expérimenté

Pour contribuer à l'attractivité des métiers experts au service des personnes vulnérables, en misant sur la qualité de vie au travail, la reconnaissance, en offrant des opportunités d'évolution professionnelle, en misant sur le développement durable.

1 PRÉSENTATION DE L'ADAPEI 07



L'ADAPEI 07 est actrice de l'économie sociale et solidaire. Lieu d'innovation entrepreneuriale et sociale pour un maillage territorial. Avec ses ambassadeurs RSE, l'ADAPEI 07 s'inscrit dans une démarche responsable et sociale de l'organisation. Elle contribue à mesurer l'impact social des orientations prises.

MALGRÉ TOUTE NOS DIFFÉRENCES, IL Y A UNE RICHESSE EN CHACUN DE NOUS.

Notre feuille de route à venir constitue la traduction effective des convictions suivantes, partagées au sein de l'association.

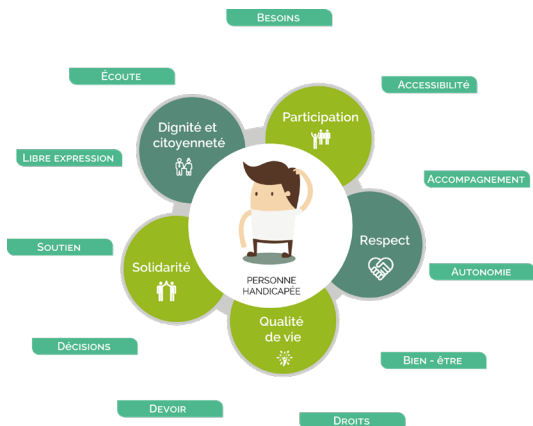
3 NOS CONVICTIONS

POUR LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

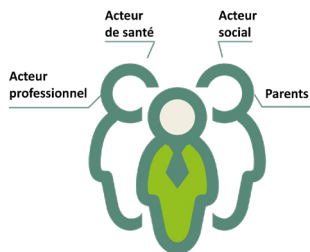
Quel que soit sa nature, l'accompagnement proposé par l'Adapei 07 repose sur le principe suivant : permettre à la personne en situation de handicap intellectuel d'exprimer tout son potentiel et ainsi

TROUVER ELLE-MÊME, AVEC NOTRE SOUTIEN, LE SENS DE SA VIE.

Protéger, accompagner, soutenir ne signifie pas « décider à la place » de la personne accompagnée. Sa vulnérabilité ne doit pas la condamner à se remettre totalement à autrui – fût-ce pour « son bien ». Accompagner est une responsabilité et non un pouvoir. Nous devons oser accorder à la personne accompagnée la possibilité de faire l'expérience de toute l'autonomie à laquelle elle peut accéder en mettant en place un cadre(é) sécurisé dans lequel elle poursuivra ses choix, au « risque » de l'erreur ou de l'échec.



Passer de la personne au centre de l'accompagnement

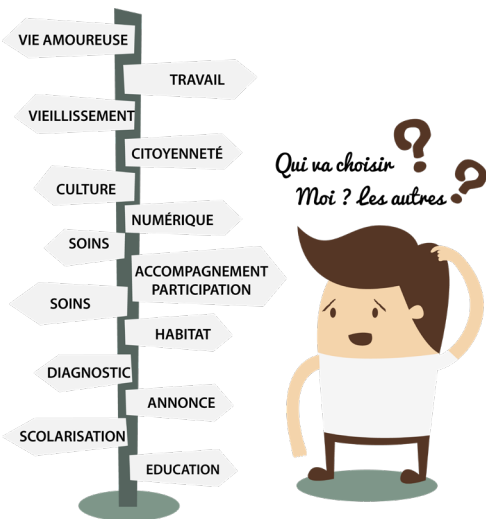


...à la coopération centrée sur le devenir de la personne !

Développer les capacités des Personnes tout au long de la vie

LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE EST COMME UN HORIZON, ON NE L'ATTEINT JAMAIS... MAIS ELLE NOUS FAIT AVANCER !

4 NOTRE AMBITION POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE



Pour construire une société qui combat les préjugés, qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale, avec la participation de chacun, quelles que soient ses capacités et ses déficiences !

Le choix de vie, c'est **l'Autodétermination...** c'est décider et choisir selon les opportunités !

LES FONDEMENTS DE L'AUTODÉTERMINATION

La convention des Nations Unies

- Art 9 : accessibilité
- Art 19 : autonomie et inclusion
- Art 21 : liberté d'expression et d'opinion, accès à l'information
- Art 29 : participation à la vie politique et à la vie publique

La loi du 11 février 2015

« Les besoins de compensation sont inscrits dans un plan élaboré en considération des besoins et des aspirations de la personne handicapée tels qu'ils sont exprimés dans son projet de vie, formulé par la personne elle-même ou, à défaut, avec ou pour elle par son représentant légal lorsqu'elle ne peut exprimer son avis ».

LA BIEN-TRAITANCE : CULTURE PARTAGÉE DU RESPECT DE LA PERSONNE ET DE SA SINGULARITÉ

C'est « une manière d'être, d'agir et de dire soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus » mais aussi « une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement, d'un service ou de l'Association. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance ».

L'ACCESSIBILITÉ

L'effectivité de l'accès et du respect au droit et à la citoyenneté des personnes accompagnées.

NOTRE CAPACITÉ À NOUS MOBILISER, INNOVER AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES QUI FONT DE L'ACCOMPAGNEMENT UNE RÉALITÉ QUOTIDIENNE

EXPRESSIONS DES PERSONNES VULNÉRABLES SUR L'AUTODÉTERMINATION

« pour que je sois autodéterminé, je connais mes capacités, mes difficultés. Je peux communiquer facilement. Je peux utiliser des outils de communication si j'en ai besoin. Pour tout ça, j'ai besoin d'être écouté, encouragé. Je peux apprendre l'autodétermination à n'importe quel âge ».

« La participation, la coopération c'est comment on fait quelque chose à plusieurs », on discute, on donne des idées, on fait chacun un bout de travail, chacun partage son expérience »

« la citoyenneté, c'est être informé de mes droits et devoirs, pour être acteur de mes choix, de ma propre vie ».

UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

Un devoir d'information écologique de toutes les parties prenantes.



La transformation de l'offre de service est-elle une opportunité, une obligation, une chance ou une promesse ? Il y aura des leviers, des freins pour trouver les clefs de réussite de ce projet issu d'une étude populationnelle des publics accueillis réinterrogée régulièrement, du recueil de la parole des aidants familiaux ou professionnels, de nos partenaires.

*FAIRE INSTITUTION AUTREMENT
ACCOMPAGNER ET PERMETTRE TOUS
LES POSSIBLES...*

5 CAP 2023 A UN HORIZON 2030 ET PLUS

DEFI 1 - FAVORISER L'AUTODETERMINATION ET LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

- ACCESSIBILITE AUX DROITS UNIVERSELS ET EFFECTIVITE DE LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS
- Mettre en place des outils de communication.
- Sensibiliser, former les personnes handicapées à la compréhension de leurs droits
- AUTODETERMINATION, LA LIBERTE, LA PARTICIPATION L'AUTONOMIE, L'AUTOREPRESENTATION, L'EMANCIPATION : les personnes handicapées doivent être actrice de leur accompagnement.
- Aider la personne à exprimer son projet, ses envies, ses attentes, valoriser ses compétences.
- Permettre à la personne de tester ses choix, d'exercer un droit au retour.
- Former les professionnels de l'accompagnement en cohérence avec les attentes des personnes handicapées ou âgées.
- Créer un service dédié d'aide à l'appui de la demande auprès des personnes handicapées.
- Bâtir une relation de confiance d'égal à égal, favoriser une parole libre, mettre en place des guides de communication.
- Respecter le droit à la confidentialité, du choix d'accompagnement de la personne avec TND ou âgée par la famille, un tiers ou un professionnel.

DEFI 2 - FAIRE INSTITUTION AUTREMENT

- Mettre en place un observatoire Adapei 07 pour garantir une meilleure objectivation, anticipation des attentes et besoins afin de valoriser nos orientations et priorités politiques.
- Confirmer la dynamique des commissions parcours, associer les personnes handicapées, les familles ou personnes expertes.
- Mettre en place une plateforme d'accompagnement à l'inclusion pour assurer une continuité d'accompagnement entre les secteurs enfance et adulte, partager un retour d'expérience autour d'objectifs communs.
- Rendre accessible et compréhensible toutes les offres de services.
- Favoriser les passerelles entre les structures de soins, d'accompagnement du MS et le droit commun.
- Appuyer les projets innovants et expérimentaux pour mieux accompagner notamment pour les personnes handicapées vieillissantes.
- Priorités retenues : prise en compte du virage domiciliaire, hybridation des prises en charge, inclusion scolaire et professionnelle, l'avancée en âges des personnes vulnérables, le grand âge, la formation des parties prenantes, l'intégration des pratiques de la pair-aidance dans l'accompagnement et les modalités de fonctionnement de l'Association.



5-1 AXES ET ACTIONS POUR FAIRE VIVRE LE POUVOIR D'AGIR

AXE 1 : LE CHEMIN DE LA SCOLARISATION (ÉCOLE DE LA CONFIANCE)

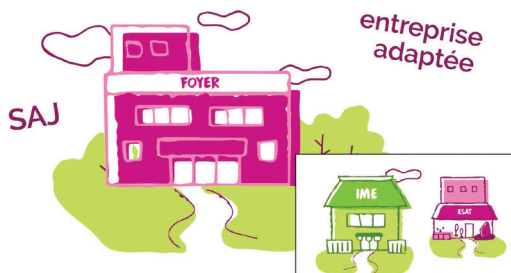
Réflexions éthiques : Une scolarisation inclusive, ça n'est pas forcément aller à l'école ordinaire mais avant tout être accompagné dans les besoins éducatifs particuliers pour accéder à un enseignement de qualité, en lien avec l'EN au regard d'un projet personnalisé.

L'accès à l'éducation, à l'instruction est un droit fondamental, inconditionnel pour tous les enfants : épanouissement, dignité, estime de soi, autodétermination.

- **Action 1** : Engager une politique de communication sur les offres de services
- **Action 2** : Equilibrer les temps de scolarisation et de l'éducatif
- **Action 3** : Promouvoir les apprentissages, les formations
- **Action 4** : Augmenter les capacités de service et mise en œuvre de la file active pour le SESSAD
- **Action 5** : Etre en veille sur les opportunités d'évolution des IME
- **Action 6** : Evaluer l'impact de la scolarisation en IME, SESSAD et autres dispositifs

AXE 2 : LE CHEMIN DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

« je décide de mon projet, j'agis sur mon projet, je suis le Maître d'Ouvrage. J'ai besoin d'un Assistant à projet et parcours de vie qui m'aide à dire ce que je veux mais il ne décide pas. Je choisis avec qui je veux travailler pour réaliser mon projet, ces personnes sont les Maîtres d'Ouvrage, J'ai besoin de comprendre les manières d'agir au travail »



CONTRIBUER À LA PROMOTION DU PARCOURS PROFESSIONNELS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **Action 1** : favoriser les apprentissages pour les sortants d'IME en ESAT, assurer les transitions.
- **Action 2** : Sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap par des formations adaptées à leur situation.
- **Action 3** : Promouvoir le droit des travailleurs en situation de handicap (formation, retraite, mise à disposition, le droit au retour)
- **Action 4** : Rendre attractif le travail en ESAT, EA
- **Action 5** : Communiquer sur le savoir faire, fière de bien faire des travailleurs handicapés auprès du grand public, des entreprises. (Valoriser la capacité d'agir, autonomie expertise professionnelle : VAE, qualification).
- **Action 6** : Adapter et moderniser les outils de travail du secteur emploi.
- **Action 7** : Evaluer l'impact social des orientations prises.
- **Action 8** : Intégrer les pratiques de pair-aidance dans l'accompagnement.

AXE 3 LE CHEMIN DE L'HABITAT POUR TOUS LES ÂGES DE LA VIE « UN CHEZ SOI ET UNE VIE SOCIALE PARTAGES »

Reconnaître le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes – Convention des Nations Unies.

Aller l'offre collective existante (foyers) à des appartements disséminés dans les dispositifs de droit commun dans le respect du choix individuel de chacun. Engager un travail de prospection préalable sur chaque bassin de vie pour proposer des solutions novatrices diminuant tout risque de ruptures familiales, sociales, institutionnelles.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF EN LE SÉCURISANT

- **Action 1** : identifier les différentes formes et types d'habitat inclusifs/alternatif/partagé
- **Action 2** : créer un guide de recueils des pratiques en matière d'habitat (définition, sécurisation juridique, nouveaux modes d'accompagnement, les nouvelles relations locataires, bailleurs, ..), le modèle économique
- **Action 3** : s'assurer de l'autonomie financière des personnes handicapées (pouvoir d'agir)

- **Action 4** : promouvoir les services d'accompagnement à la vie sociale
- **Action 5** : Développer des partenariats avec les services d'aide à domicile
- **Action 6** : Mesurer l'impact social des orientations prises.
- **Action 7** : Faire évoluer l'offre d'hébergement au regard des besoins identifiés (EHPAD, Etablissement d'Accueil Médicalisé, Habitat inclusif, Foyer de vie et ou hébergement)
- **Action 8** : Garantir l'accompagnement jusqu'à la fin de vie des personnes handicapées.

L'ACCUEIL DE JOUR, L'ACCUEIL TEMPORAIRE OU SÉQUENTIEL, L'ACCUEIL D'URGENCE AINSI QUE LE RENFORCEMENT DE L'AIDE AUX AIDANTS (FAMILIAUX OU PROFESSIONNELS) SONT DES ALTERNATIVES DANS LE PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE ET AU REGARD DU DROIT AU RÉPIT DES FAMILLES.

AXE 4 : L'ACCES A LA SANTE, RV DE LA BIEN-TRAITANCE ET DE L'ETHIQUE

CONSTRUCTION DE LA CONFIANCE, UN DIALOGUE MULTIFORME POUR ÊTRE ACTEUR DE SA SANTÉ

C'est donner des clefs pour avoir accès à la santé, pour gérer le stress, l'émotion et connaître les codes sociaux permettant une meilleure socialisation. C'est permettre l'accomplissement et le bien-être des parties prenantes de l'Adapei 07. Mettre en œuvre les recommandations de la charte Romain Jacob.

Objectifs : avoir accès à la prévention, aux soins, au bien être Etre reconnu, accueilli, écouté.

C'est permettre de devenir citoyen à toute personne vulnérable, participer à la vie de l'association, favoriser les échanges entre les Conseils de la Vie Sociale sur le territoire, à la vie de la société. C'est connaître ses droits et devoirs, son statut pour être autonome, responsable dans tous les actes de la vie.

- **Action 1** : Promouvoir une politique de la santé dans nos ESMS en matière de prévention, de dépistage, d'information, sensibilisation des personnes, rôle des pairs et des professionnels.
- **Action 2** : Permettre l'accès au sport, à la culture, aux vacances dans les établissements et services
- **Action 3** : Comprendre les enjeux du bien-être au quotidien pour valoriser l'estime, la confiance en soi, avec une politique affichée dans le champ de la diététique, la qualité nutritive, de l'hygiène alimentaire, de l'activité physique, de l'esthétique, du soin du corps, de l'hygiène de vie.
- **Action 4** : C'est prendre en compte la

Vie Intime, Affective et Sexuelle (VIAS) des personnes.

- **Action 5** : Proposer un soutien à la parentalité pour les parents en situation de handicap
- **Action 6** : Confirmer et développer une offre de répit aux aidants
- **Action 7** : Prendre soin dans le temps et la continuité (PHV).
- **Action 8** : Anticiper les transitions en préparant les entrées à l'hôpital, les retours à domicile, l'insertion en milieu professionnel.
- **Action 9** : Apprendre à repérer les moments de vulnérabilité pour pouvoir rapidement décliner les accompagnements adaptés et réduire les risques d'apparition de

troubles.

- **Action 10** : Développer les partenariats avec les services de santé pour favoriser l'accès aux soins.
- **Action 11** : Assurer un suivi régulier des pathologies les plus fréquentes (bucco-dentaires, troubles de l'audition, de la vision, surpoids, obésité, troubles du sommeil, troubles liés à l'avancée en âge.



AXE 5 : LA BIENTRAITANCE, ETHIQUE, LE RENDEZ-VOUS DE LA DIGNITÉ.

Chaque partie prenante doit s'assurer toujours, de respecter les autres et les traiter avec dignité.

Une commission éthique qui a pour mission de donner du sens à l'engagement professionnel des accompagnants, des soignants, des administrateurs, des familles face à la complexité croissante de la prise en charge des personnes vulnérables. Elle contribue aussi à mieux répondre à leurs attentes ainsi qu'à celles de leur famille. Elle est composée de professionnels des établissements, de la Présidence et de la Direction Générale, du Groupe et d'experts externes choisis pour leurs compétences et leur intérêt pour les questions éthiques. Elle se réunit en cas de situation d'urgence mais également pour suivre et dresser un bilan de la politique de bientraitance.

- **Action 1** : Identifier les points de rupture, les anticiper et proposer des formes souples d'accompagnement favorisant le maintien des liens sociaux.
- **Action 2** : Développer une culture de la bientraitance, une politique de prévention de la maltraitance pour le respect et la dignité de chacun, en faire la promotion.
- **Action 3** : Reconnaître la triple expertise pour confirmer une politique éthique au service de tous. C'est reconnaître l'importance du rôle de la famille et des proches aidants dans l'accompagnement de la personne.
- **Action 4** : Donner des éléments de compréhension à la famille et aux proches

aidants sur les spécificités du handicap et les modalités d'accompagnement proposés.

- **Action 5** : Organiser une journée dédiée à la bientraitance et l'éthique. Associer les familles et les personnes handicapées

- **Action 6** : Donner à chacun la capacité de pouvoir faire une déclaration d'évènement indésirable, apprendre à se protéger, à protéger les autres.
- **Action 7** : Assurer le suivi des déclarations d'évènements indésirables.

AXE 6 : LE CHEMIN DE LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ACCESSIBLE À TOUS.

COMMUNIQUER, AMÉLIORER NOTRE COMMUNICATION PAR POUR:

- Donner de la visibilité et crédibilité de toute action engagée au nom de l'Adapei
- De renforcer un sentiment d'appartenance, une identification externe.
- Faire rayonner l'ADAPEI 07

DES ACTIONS AU SERVICE D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION

- **Action 1** : Avoir une démarche prospective pour soutenir le mouvement parental, l'action militante avec la promotion d'une politique d'appartenance.
- **Action 2** : Mettre en valeur l'offre de services de l'action associative.
- **Action 3** : Sécuriser le parcours du bénévole que des familles en cohérence avec son engagement
- **Action 4** : Créer un livret du bénévole
- **Action 5** : Impliquer les familles dans la vie associative et des établissements.
- **Action 6** : Accueillir les aidants pour les sortir de l'isolement : café des aidants... sorties familiales
- **Action 7** : Prévoir un parcours d'intégration des nouvelles familles en s'appuyant sur la pair-aidance en complément des journées d'intégration des nouveaux administrateurs et professionnels.
- **Action 8** : Confirmer notre identité d'association parentale, innovante dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- **Action 9** : Créer l'observatoire de l'Adapei 07 en lien avec les commissions parcours de vie pour garantir une meilleure objectivation, anticipation des besoins pour valoriser nos orientations et priorités politiques.
- **Action 10** : Moderniser, centraliser l'outil de suivi du fichier adhérents.
- **Action 11** : Adapter l'offre de service en développant des dispositifs modulaires prenant en compte les temps séquentiels et partiels.
- **Action 12** : Organiser des évènements ou manifestations en lien avec le handicap en direction du grand public
- **Action 13** : Répondre aux sollicitations des autres organisations du secteur.
- **Action 14** : Développer des partenariats durables de proximité et assurer une représentation active sur les territoires et au sein des instances.

5-2 DE LA GOUVERNANCE A LA DIRIGEANCE

FAIRE INSTITUTION AUTREMENT.... UN
VOYAGE AU LONG COUR
- CAP 2030 ET PLUS - D'UN SECTEUR EN
PLEINE MUTATION.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA DIRIGEANCE DÉCLINÉES DANS UN CPOM 2023-2027 DANS LE CHAMP MEDICO SOCIAL ET JUSQU'A 2030 POUR L'ÉAA

L'Adapei 07, association innovante, experte, capable de s'adapter qui allie qualité de l'accompagnement, performance et s'inscrit dans une démarche RSE

ÉVITER LES RUPTURES DANS LE PARCOURS DE VIE

Penser une stratégie qui permette une connaissance prospective des besoins d'accompagnement des personnes dans tous les domaines de leur vie.

Nous nous engageons à :

- Améliorer la lisibilité du parcours de vie au sein de l'Association par la mise en œuvre de commissions transversales " Parcours de Vie"
- Anticiper les ruptures prévisibles afin de les préparer le plus sereinement possible
- Mettre tout en œuvre pour préserver les
- liens avec l'Association, l'établissement, le service quitté, la famille lorsque les ruptures sont inévitables.
- Faire respecter l'effectivité des droits fondamentaux des personnes accompagnées au regard de la réglementation.

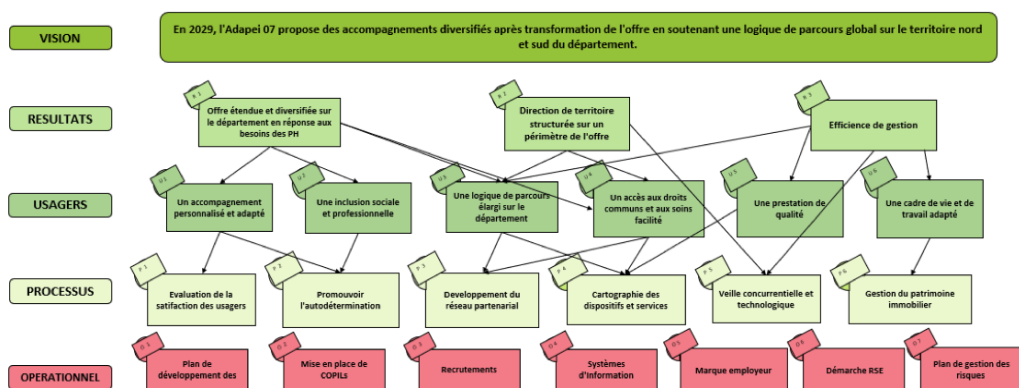


ENCOURAGER ET FAVORISER LA TRANSDISCIPLINARITÉ

Notre accompagnement repose sur la co-construction entre les parents et les professionnels, toutes disciplines confondues. Aucun des acteurs ne détient seul la solution, mais c'est la combinaison des réponses de chacun qui contribue à la réussite de l'accompagnement.

Aussi devons-nous travailler mieux ensemble, construire nos interventions sans s'enfermer dans nos domaines de compétences respectifs. Nous souhaitons instaurer une véritable compétence collective en retravaillant nos fonctionnements (transdisciplinarité), nos modèles de management (transversalité) et nos partenariats durables de proximité (réseau de coopération).

Les grands défis du PAG validés en Assemblée Générale sont déclinés dans la carte stratégique opérationnelle de la Direction Générale et les CPOM.



DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX A TOUS LES ESMS DE L'ADAPEI 07

Une responsabilité d'organisation professionnelle basée sur l'évaluation du secteur, sa situation, son efficacité économique

Avoir une vision globale de l'action de l'Adapei 07 pour surmonter les défis et répondre aux mutations en cours et anticiper les transformations à venir.

EVALUATION DU PROJET ASSOCIATIF GLOBAL POUR UN DEVENIR

UN OBSERVATOIRE POUR ÉVALUER LE PROJET ASSOCIATIF, OBSERVER L'ÉVOLUTIVITÉ DES BESOINS...

POUR MIEUX COORDONNER ET CONSTRUIRE UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS !

À travers l'évaluation du PAG, et au-delà des situations de crise et de rupture d'accompagnement subies par les personnes en situation de handicap, l'Adapei 07 entend prendre en compte le parcours de vie des personnes déficientes intellectuelles avec ou sans troubles associés ainsi que des personnes âgées.

La mise en place d'un Observatoire a pour finalité(s) d'optimiser la gestion des listes d'attente, la connaissance des besoins d'accompagnement, les demandes spécifiques afin de les appréhender pour définir une stratégie d'accompagnement dans les domaines prioritaires : amendement Creton, enfants et adultes sans solution, personnes avec troubles du spectre autistique, troubles du comportement, avancée en âge des personnes handicapées...

Plus généralement, l'observatoire doit nous permettre :

- De s'inscrire dans une démarche prospective pour répondre aux besoins actuels.
- De construire une société qui combat les préjugés, qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale avec la participation de chacun quelles que soient sa capacité et ses déficiences.
- De veiller à la bonne maîtrise des risques financiers des ESMS et projets en cours. L'observatoire s'appuiera sur les travaux de tous les acteurs des différentes commissions.

L'observatoire est composé d'Administrateurs, de la Direction Générale et Directions de l'Adapei 07.

SUIVI, ÉVALUATION DU PAG DÉCLINÉ DANS LE CPOM, EN JOURNÉE GOUVERNANCE, AUPRÈS D'UN CODIEL ÉLARGI ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

GLOSSAIRE

AAH : Allocation pour adulte handicapée

ARS : Agence régionale de santé

AVS : Auxiliaire de vie scolaire

CA : Conseil d'Administration

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CPV : Commission parcours de vie

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de peys

CVS : Conseil de la vie sociale

EA : Entreprise Adaptée

EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé

Esat : Etablissement et service d'aide par le travail

ESS : Economie sociale et solidaire

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

FDV : Foyer de vie

FH : Foyer hébergement

IME : Institut médico éducatif

Impro : Institut médico professionnel

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PAG : Projet associatif global

PCH : Prestation de compensation du handicap

PE : Projet d'établissement

PHR : Personnes handicapées retraitées

PHV : Personnes handicapées vieillissantes

PJ : Projet individuel

RATP : Réponses accompagnées pour tous

SAAJ : service d'accueil et d'activités de jour

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

S 3 A : Symbole accessibilité, accueil, accompagnement

TED : Troubles envahissants du développement

RSO : démarche pour s'engager dans un avenir plus durable au regard de 3 piliers : économique, social, environnemental.

Dignité : respect à une personne ou à soi-même

Solidarité : s'entraider – inverse de l'égoïsme

Respect : traiter une personne avec de grands égards, ne pas lui porter atteinte.

Laïcité : indépendant des conceptions religieuses ou partisans

Tolérance : respect de la liberté d'autrui, de ses manières de penser, d'agir, de ses opinions politiques et religieuses

Confiance : sentiment de sécurité qui se fie à quelqu'un

Responsabilité : capacité à prendre une décision sans en référer préalablement à une autorité supérieure

Valorisation : donner de l'importance à, mettre en avant, reconnaître.

Intégration : action de faire entrer dans un groupe, de s'assimiler à un groupe.

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

PRÉSENTATION DE L'ADAPEI



L'ADAPEI 07 est une association de **parents de personnes handicapées mentales**

- Elle existe depuis 1963, partage des valeurs fortes
- Elle dirige 23 établissements et ou services
- Elle accueille beaucoup de personnes de tous âges
- Avec et pour les personnes handicapées, les familles, les salariés.
- Les personnes handicapées, les familles, les salariés ont donné leur avis.
- Le projet associatif a été écrit ensemble.
- L'Assemblée Générale de l'association a validé le projet associatif en juin 2023

**La société inclusive est comme un horizon, on ne l'atteint jamais ...
mais il nous fait avancer pour construire une société inclusive !!!**

1 LES ENJEUX DE DEMAIN

- Faire évoluer la société avec l'acceptation de la différence.
- Unir nos forces
- Capacité à inventer des réponses nouvelles
- Ecrire le futur à plusieurs



LA PARTICIPATION DES PERSONNES

MENTALES :

Quand et comment ? Pour penser demain dans une logique de parcours d'une société inclusive

Il faut réfléchir ensemble sur ce qu'on peut faire ou ne pas faire, sur ce qui est bien ou pas bien.

C'est ce qu'on appelle l'éthique.



ACTIONS

- Ne pas décider à la place de la personne accompagnée, l'aider à trouver elle-même le sens de sa vie.
- Prendre en compte les besoins de la personne dans son projet de vie.
- Lui donner le plus de chances pour accéder à un maximum d'autonomie.

2 NOS CONVICTIONS

3 NOTRE AMBITION POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

- **Le respect du libre choix**
- **Soutenir l'autodétermination**

POUR RÉUSSIR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE



ACTIONS

- Passer d'une logique de protection à une logique de compensation pour permettre les bons choix.
- Laisser exprimer tout le monde avant toute prise de décision.
- Adapter l'offre de service selon les attentes et besoins exprimés.

4 NOS GRANDES ORIENTATIONS

Être citoyens

PERMETTRE LA FLUIDITÉ DU PARCOURS DE VIE DE CHAQUE PERSONNE AVEC UNE COMPÉTENCE COLLECTIVE



ACTIONS

- Co-construire avec les parents, les professionnels, les personnes handicapées.
- Organiser les transitions en priorisant l'accès au droit commun.
- Donner le pouvoir d'agir aux personnes handicapées « **Les accompagnateurs doivent penser à ce que je peux faire plutôt que penser à ce que je ne peux faire.** »

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTODÉTERMINATION



ACTIONS

- Faciliter l'expression des personnes qui vivent avec un handicap.
- Former les personnels, les familles et les personnes handicapées à l'autodétermination.
- Combattre les préjugés en ouvrant les portes des établissements.
- Proposer des débats publics.
- Mettre en place un plan personnel de soutien élaboré avec tous les acteurs

AVOIR ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS



ACTIONS

- Mettre en place des outils de communication sur la prévention et la santé.
- Diffuser des spots d'informations sur l'accès à la santé.
- Travailler les partenariats avec les réseaux de santé de la région.

GARANTIR ACCESSIBILITÉ, ACCOMPAGNEMENT, SOUTIEN ET QUALITÉ DE VIE



ACTIONS

- Mettre en place des enquêtes de satisfaction.
- Diffuser des spots d'information sur les droits, les devoirs des personnes accompagnées.

ÉVITER LES RUPTURES DANS LE PARCOURS DE VIE



ACTIONS

- Analyser le recueil de l'évolution des besoins des commissions "Parcours de Vie" pour prévoir, proposer un accompagnement adapté.
- Développer les partenariats et l'accès au droit commun.

GÉRER NOS PARADOXES PAR UNE POSTURE COMMUNE



ACTIONS

- Mettre en place des groupes de paroles pour une expression libre et constructive.

FAIRE RAYONNER L'ADAPEI 07



ACTIONS

- Confirmer une démarche de représentations dans toutes les instances de la vie publique.
- Développer des partenariats durables de proximité.
- Soutenir l'action associative.

ACTION ASSOCIATIVE

Améliorer le fonctionnement de l'association.



ACTIONS

- Replacer l'action associative au cœur des missions.
- Accueillir les nouveaux administrateurs, professionnels sur une journée dédiée
- Aider, soutenir l'association « Nous Aussi ».
- Développer l'évènementiel.
- Pêrenniser l'Opération Brioches

VALORISER LE BÉNÉVOLAT



ACTIONS

- Mettre en place une politique du bénévolat.
- Créer une charte de l'engagement bénévole pour les administrateurs.
- Inviter de nouvelles familles dans les conseils de section, aux conseils de la vie sociale
- Communiquer avec les professionnels sur l'engagement bénévole et leur mission.

SUIVRE LE PROJET ASSOCIATIF



ACTIONS


- Créer l'observatoire de l'Adapei 07 au service des besoins et attentes des personnes accompagnées
- Communiquer sur l'avancée des orientations du projet associatif global.

L'ADAPEI 07 VEUT RÉALISER TOUS CES PROJETS SUR 5 ANS.


AVEC LA CONTRIBUTION DE CHACUN, L'ADAPEI PEUT Y ARRIVER SI ON S'Y MET TOUS.




Reconnue d'utilité publique (Régie par la loi de 1901 décret 30/08/1963) affiliée à l'Unapei

 863 route de la Chomotte
BP 186 - 07100 ROIFFIEUX

 pole.administratif@adapei07.com

 04 75 69 11 92

 www.adapeiardeche.fr

L'INTÉGRALITÉ DU PROJET ASSOCIATIF EST SUR LE SITE INTERNET DE L'ADAPEI 07

- 23 établissements, services et dispositifs, plus de 900 mesures d'accompagnement 329 salariés engagés dans l'accompagnement de personnes vulnérables
- 20 administrateurs investis bénévolement
- *ET PLUS DE 300 ADHÉRENTS*

ADHERER A L'ADAPEI 07

C'est nous donner le POUVOIR D'AGIR aux personnes handicapés !

"Merci à tous les contributeurs de ce Projet Associatif Global ambitieux, réaliste car il est vrai qu'il n'y a pas de citoyens inutiles !"

La présidente



 Unapei

